



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dossier d'inscription

Section Rugby Féminin

2017 - 2018



Campus Agroparc 3592 Route de Marseille BP1208 - 84911 AVIGNON CEDEX 09
Tél 04 90 13 43 13 Fax 04 90 13 43 00 Mail : legta.avignon@educagri.fr
www.lycee-petrarque.fr - n° Siret : 19840110100011 – APE : 8532 Z

Règlement de la Section Sportive Rugby :

Ce document fixe le cadre général organisant l'action de la Section Sportive Scolaire RUGBY. Il est assorti d'un contrat pour chaque élève qui porte sa signature, celle de ses parents, celle du responsable de la section et du chef d'établissement.

Article 1 : Le présent règlement entre en application à la rentrée scolaire de Septembre 2017.

Article 2 : La participation à la Section Sportive Rugby ne doit pas avoir pour conséquence une baisse des résultats scolaires mais au contraire une amélioration des performances scolaires. Tout constat de non investissement dans le travail scolaire ou un comportement contraire au règlement intérieur peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive de la Section Sportive Rugby. Aucun remboursement de la participation des familles ne sera fait, le cas échéant.

Article 3 : Les élèves de la Section Sportive bénéficient de l'entraînement et de son suivi en compétition scolaire, du suivi médical et scolaire, d'une formation théorique qualifiante (Jeune Officiel Arbitre Scolaire, UF1 et UF2 Brevet fédéral Découverte/Initiation ou Développement).

Article 4 : Les Elèves inscrits en Section Sportive doivent être licenciés conjointement à la FFR (Club au choix) et à l'UNSS (Association sportive), à la charge des familles.

Article 5 : L'entraînement est placé sous la direction du responsable et du ou des éducateurs qui en déterminent les modalités.

Article 6 : Les horaires d'entraînement s'entendent du début de la séance à la fin de la séance. Tout retard ou absence sera notifié et les familles en seront informées.

Article 7 : Sauf dans le cas de dispositions particulières motivées, la présence aux cours, aux entraînements et compétitions prévues par le calendrier est obligatoire. Toute absence doit obligatoirement être justifiée **par écrit**, au préalable quand cela est possible ou dès le retour de l'élève.

Article 8 : L'admission en Section Sportive induit une exigence de travail. En ce sens toute compétition sportive ou action, par laquelle l'élève est appelé à défendre les couleurs du lycée ou du club constitue un objectif de préparation : il ne peut s'y soustraire. De même l'élève doit adopter une tenue vestimentaire compatible avec la pratique de son sport.

Le calendrier sportif est constitué par l'ensemble des compétitions UNSS, Fédérales et championnat des lycées Agricoles. Il est établi en début d'année scolaire, en liaison avec les joueurs.

Article 9 : Les élèves admis en Sections Sportive Rugby s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants. De la même manière, ils s'engagent à ne pas consommer d'alcool, de drogues ou autres substances illicites et à éviter ou limiter toute consommation de tabac.

Articles 10 : Les élèves de Section Sportive doivent se soumettre aux épreuves médicales préventives organisées par l'établissement (tests d'efforts).

Le Proviseur

Le responsable de la Section Sportive

Signature des parents,
Précédée de la mention : « lu et approuvé »

Signature de l'élève,
précédée de la mention : « lu et approuvé »



Contrat de la Section Sportive Rugby du LEGTA François Pétrarque

Le contrat s'adresse à chacun des élèves intégrant la Section Sportive Rugby. Il s'inscrit dans le cadre des "Règlement de la Section Sportive Rugby". Le contrat devra être rendu signé avec le dossier d'inscription pour une première inscription et à chaque nouvelle année scolaire pour les anciens.

L'élève inscrit en Section Sportive Rugby s'engage à :

Respecter les règles de vie propre à l'établissement du LEGTA François Pétrarque (voir règlement intérieur et règlement Section Sportive Rugby).

Faire preuve de la plus grande assiduité en cours, à l'entraînement, à tous les tournois prévus par le calendrier et donner le meilleur de lui-même à l'entraînement comme en compétition.

Informier l'enseignant ou l'entraîneur en cas d'absence à un ou plusieurs entraînements et/ou compétitions et en fournir les motifs par écrit (signé par les parents).

Observer un comportement et une tenue générale en accord avec l'esprit et les principes qui régissent la Section Sportive Rugby, aussi bien à l'intérieur de l'établissement (Vie scolaire) qu'en dehors de celui-ci (compétitions et entraînements).

Développer une attitude responsable vis-à-vis de son projet sportif et scolaire en tenant informés ses responsables en cas d'éventuelles difficultés.

Ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants. De la même manière, il s'engage à ne pas consommer d'alcool, de drogues ou autres substances illicites et à éviter ou limiter toute consommation de tabac.

Œuvrer dans le respect du « Règlement de la Section Sportive Rugby ».

Le Club et le comité territorial s'engagent à :

- Aider au financement de l'achat de matériel pédagogique : plots, ballons, chasubles.
- Assurer l'organisation de séances d'entraînement au club.
- Mettre à disposition un encadrement technique breveté pour la formation et la certification des jeunes de la Section Sportive aux diplômes sportifs.

Le Lycée s'engage à :

- Faire respecter le règlement de la Section Sportive.
- Assurer le suivi scolaire, sportif et médical des élèves de la Section Sportive.
- Veiller à l'épanouissement et la réussite des jeunes qui s'investissent dans la Section Sportive Rugby.
- Assurer le transport des élèves de la Section sur les lieux d'entraînement et de compétition

La famille s'engage à :

- Fournir un certificat médical établi par un médecin Docteur en médecine et titulaire du CES médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport.
- Signaler tout changement de l'état de santé susceptible d'affecter les performances de l'élève dans le cadre de la Section Sportive Rugby.
- Œuvrer dans le respect des « Règlement de la Section Sportive Rugby ».

Le Proviseur

Le Responsable de La Section Sportive

Signature des parents,

Précédée de la mention : « lu et approuvé »

Signature de l'élève,

précédée de la mention : « lu et approuvé »



Fiche de renseignements Familles

Élève		SSEA Rugby	
Nom :	Prénom :		
Classe :			
Téléphone de l'élève			
Adresse email de l'élève			
RESPONSABLE LEGAL			
<input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Mère	<input type="checkbox"/> Tuteur (trice)	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
Adresse	Adresse	Adresse	
Téléphone:	Téléphone:	Téléphone:	
Domicile:	Domicile:	Domicile:	
Portable:	Portable:	Portable:	
Travail:	Travail:	Travail:	
N° Sécurité Sociale	N° Sécurité Sociale	N° Sécurité Sociale	
Signature	Signature	Signature	
En cas d'urgence : autre personne à contacter			
Lien avec l'élève		Portable	
Nom/Prénom		Domicile	
		Professionnel	
Adresse :			
PRATIQUE EN CLUB			
Nom du Club			
Ville			
Poste occupé			



Médecin traitant de l'élève	
Nom Prénom	
Adresse	
Téléphone	
Elève	
Nom	
Prénom	
Date et lieu de naissance	
Mensurations	
Poids :	Taille :
Vaccination :	Date :
Dernier rappel antitétanique	
BCG	
Antécédents	Préciser la date et séquelles éventuelles
Problème de santé	
Allergies	

Fiche Médicale Section Sportive Rugby :

A remplir par le médecin

Je soussigné(e) :

Docteur en médecine et titulaire du CES médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport.

Certifie avoir examiné Mlle/M :

Et n'avoir constaté, à ce jour, aucun signe apparent contre-indiquant la pratique du rugby en compétition

Fait à Le

Cachet et signature du Médecin

